

Comment faire appel au SSIAD

L'inscription se fait auprès de l'infirmière coordinatrice par simple appel téléphonique, avec l'accord de votre médecin traitant.

Les modalités d'inscription

Pour bénéficier d'une prise en charge il suffit d'une prescription médicale et d'une attestation de la carte de sécurité sociale.

Le coût de la prise en charge est intégralement financé par la caisse d'assurance maladie.

Les formalités sont simples et permettent une prise en charge en fonction des délais d'attente

Conditions d'accès

- Après une évaluation à domicile par l'infirmière coordinatrice, un contrat de soins est proposé : nature et horaires des interventions, matériel nécessaire, présentation du contrat d'entente.

Objectifs

- Améliorer la qualité de vie de l'aidé et l'aidant,
- soulager les aidants.

EQUIPE DE SOINS :

Elle est composée d'une infirmière coordinatrice, d'aides-soignantes et d'une secrétaire



CONTACTS

Madame Barbara VAUTRIN
Infirmière coordinatrice
03.89.26.36.65. (le matin)
Courriel : coordinatrice@hopital-ensisheim.fr

En laissant un message au 03.89.26.36.61.



**ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE
DOCTEUR THUET**
7, RUE COLBERT 68 190 ENSISHEIM
Tél : 03 89 81 12 55

courriel : eps.drthuet@hopital-ensisheim.fr
Site Internet : www.hopital-ensisheim.fr

SSIAD

Service de Soins Infirmiers A Domicile



Avril 2015

QU'EST CE QUE LE SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE ?

- La vocation de ce service est de permettre aux personnes âgées (de plus de 60 ans) et/ou handicapées un retour à domicile plus rapide, ou de permettre leur maintien à domicile, et d'éviter ou de retarder une hospitalisation.
- Le SSIAD de l'établissement public de santé d'Ensisheim assure sur prescription médicale des soins d'hygiène et de confort, des soins infirmiers nécessitant la collaboration d'une infirmière libérale ayant passée convention avec l'établissement, des soins de pédicure en fonction de la pathologie.
- Les soins infirmiers sont réalisés par l'infirmier(e) libéral(e), ayant signé(e) une convention avec le SSIAD, choisi(e) par le patient
- Le SSIAD fonctionne 7j/7. Il a une capacité de 37 places de prise en soins
- La planification des soins dispensés par l'équipe du SSIAD tient compte d'une part, de l'organisation des familles et de leur collaboration ; d'autre part, des contraintes liées à la planification de travail du personnel.

Communes desservies par le SSIAD

BALDERSHEIM-BATTENHEIM-
BANTZENHEIM-BLODELSHEIM-
CHALAMPE-ENSISHEIM-FESSENHEIM-
MUNCHHOUSE-HIRTZFELDEN-
HOMBOURG-MEYENHEIM-
OTTMARSHEIM- RUMERSHEIM LE
HAUT- REGUISHEIM-ROGGENHOUSE-
SAUSHEIM-PETIT LANDAU

En partenariat avec :

- le médecin traitant
- le réseau de soins à domicile
- la famille, et les aidants
- les services sociaux
- les associations
- les accueils et hôpitaux de jour



Le respect de la confidentialité des informations relatives à l'état de santé du patient pris en charge est garanti selon la réglementation en vigueur (conformément à la loi n°78-17 « informatique et liberté » du 06/01/78 modifiée par la loi du 06/08/2004).

L'équipe du SSIAD de l'EPS Dr Thuet s'engage à respecter la **charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante**, écrite par la fondation nationale de gérontologie et le ministère de l'emploi et de la solidarité en 1997